Image not found or type unknown

comment bien me defendre, escroquerie de 100 000 euros

Par **superkalifragile**, le **19/01/2009** à **16:42**

bonjour à tous,

je suis victime d'un escroc qui appartient à un reseau international qui se font passer pour des hommes d'affaires!

J'ai vraiment besoin de personnes courageuses face à la complexité qui se ralient à ma cause pour m'aider à ce que justice se fasse!!

Durant plus d'un an, un super gendarme a enquété et reussi à interpeller l'auteur qui a été placé en detention provisoire. Le juge d'instruction m'a reçu, m'a dit qu'il le garderai un an, un an et demi durant l'instruction et qu'il diligentait un homologue pour enqueter sur les mouvements d'argent et veracités des documents en ma possession(contrat etabli par le prévenu, entreprise, siege social...). A cette meme periode, J'apprend dans le dossier d'enquete qu'un compte au nom du prévenu a été trouvé avec 10000 euros.Je demande par intermediaire au juge,à mon avocat de faire le necessaire pour bloquer cet argent. 4 mois plus tard, par hasard, j'apprend que le prévenu est libéré sous controle, et que mon dossier a changé de juge, ce dernier m'ecrit et me dit qu'il ne peut repondre favorablement à ma requete, qu'il n'y a pas d'argent sur le compte. Je réécrit, en insistant, il me repond, qu'il y a bien eu cet argent mais qu'il n'y est plus, sans autre explications!!
Je réécrit, de nouveau, il finit par souhaiter me recevoir, et la, abérration! Il detourne habillement toute conversation visant à me fournir une explication sur les raisons de la disparition de l'argent mais vu mon insistance, finit par me dire:mais à quoi ça va vous servir de savoir ce qui s'est passé, de toute façon, ils n'y sont plus!!!!, il refuse de noter sur 'le compte rendu d'entretien' que je demande à savoir ce qui s'est passé!
Il me dit qu'une commission rogatoire est ouverte et qu'une enquete est en cours (compte, entreprise..), mais qu'elle ne figure pas au dossier, que c'est strategique.
Je note le comportement de mon avocat qui se range du coté du juge visant à ne pas m'informer de ce qui se passe ou non!
En sortant de l'entretien, mon avocat me dit: le juge d'instruction à tout pouvoir, s'il veut ne pas vous renseigner voir meme abandonner les poursuites si vous le 'titiller', il le fera, comme moyen, vous n'avez que la possibilité de saisir le doyen des juges de l'instruction, et comme ça coute tres cher, les juges d'instructions savent que les victimes ne le font pas!!! Alors déjà que j'ai tout perdu.... et que je n'ai pas d'argent...

Je craind qu'à terme, mon dossier (vide) soit appellé devant le juge et qu'un minima de charge soit retenu faute d'avoir exploité les elements pourtant nombreux au dossier permettant de retenir la notion effective d' 'escroquerie' et 'abus de confiance'. L'appel me

coutera encore extrement cher, puis si c'est pour qu'à nouveau le travail ne soit pas fait, à quoi bon...

Mes questions sont les suivantes:

- Suis je en droit d'obtenir des explications ecrites sur: pourquoi dès lors de la prise de connaissance du parquet de l'existance d'argent sur le compte du prévenu, mes interets n'ont ils pas étés preservés automatiquement ? (blocage du compte)
- Que s'est il passé, pourquoi?
-Si faute, il y a eu, puis je demander reparation? comment?
-une mesure d'instruction (enquete...) peut elle ne pas figurer au dossier en toute legitimite?
-En tant que partie civile, puis je demander à ce que des elements du dossier visant à demontrer la culpabilité du prévenu sur certain chef d'accusation soient exploités à ces fins? comment?
-Enfin, il existe une commission d'indemnisation des victimes d'infractions penales, à quel momment faut il la saisir, et vers quel organisme serieux, puis je me retourner pour me faire epauler pour la bonne constitution du dossier, autre que mon avocat?

Je remercie par avance toute personne qui aura l'infinie aimabilite de bien vouloir tenter de m'aider! Je me sens pied et main liés , totalement impuissante, demoralisée, et ce cher escroc mene la vie belle, sans etre inquiété sur le dos de gens qui triment toute une vie pour se constituer un petit quelque chose à laisser à leurs enfants. Ces gens la, sont préservés, outre physiquement(puisque les peines encourues effectives ne depassent que rarement 1 an sauf grande empleur et recidives.. mais aussi , moralement, car ils ne redoutent meme pas la mise en situation debitrice de leur enfant (un heritage pouvant etre refusé).

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés